

Mairie  
*A l'attention de Monsieur Le Maire*  
38 Grand Rue  
68 390 Sausheim

Strasbourg, le 4 septembre 2023

**Lettre recommandée avec AR**

**Objet :** Avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activité  
**Réf. :** Code de l'environnement, article D181-15-2

Monsieur le Maire,

Nous projetons la construction d'une usine de production de panneaux isolants, Route de Chalampé, sur votre territoire communal.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement.

Dans le cadre de l'article D.181-15-2, notre demande doit être complétée de votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif : « *Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation...* ».

Par conséquent, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre par courrier votre réponse sur notre proposition de remise en état, détaillée ci-après pour un usage futur du terrain de type industriel.

En cas de cessation d'activité, les mesures suivantes seront prises :

- ✓ Notification de mise à l'arrêt définitif de notre installation adressée à la Préfecture trois mois avant la date de sa mise à l'arrêt, précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site et notamment :
  - L'évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur site,
  - L'interdiction ou la limitation d'accès au site,
  - La suppression des risques d'incendie et d'explosion,
  - La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
  
- ✓ Notification complétée de mesures particulières (maîtrise des risques liés au sol, aux eaux souterraines ...) en cas de modification d'usage du terrain.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.



Pierre-Étienne BINDSCHIEDLER  
Président Directeur Général

DESTINATAIRE

Membre de l'association  
69 Grand Illuz  
68950 Auzouville

Les avantages du service suivi :

- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
- **3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**
  - **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
  - **Sur internet :** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
  - **Par téléphone :**
    - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
    - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
    - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :
    - du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste - SA au capital de 5 364 951 364 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



LA POSTE  
Numero de l'envoi : **1A 201 053 9342 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

15 rue de la Hogare  
69100 STANBOURNE  
Holding Japonna



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr). Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

SGR2 V26 MSR 1H 19-1164518 05-22



PREUVE DE DÉPÔT